



8 Place de la Gare de l'État
Case postale n°8
44 276 Nantes Cedex 2



02 40 35 96 63
02 40 35 96 70



snu44@snuipp.fr



Départemental : 44.snuipp.fr
National : www.snuipp.fr
FSU : www.fsu44.org



SNUipp-FSU44



site SNUipp-FSU 44
sur smartphone

NANTES BEAULIEU
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Édito par Céline SIERRA

**Contre l'École du tri social et le démantèlement du service public d'éducation,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER 2021 !**

Le SNUipp-FSU et la FSU ont fait le choix de quitter le Grenelle de l'Éducation mascarade à seule visée communicante. Qu'est-ce qu'être enseignant·e aujourd'hui après 3 ans de Blanquer ? Notre métier consiste avant tout à permettre aux élèves d'acquérir des savoirs et des savoir-faire pour devenir des citoyennes et des citoyens émancipé·es, acteur·trices de leur vie future. Ainsi ils et elles pourront participer activement à la démocratie mais aussi faire des choix de vie, de métier, de relations sociales...

Seulement voilà, Blanquer et le néolibéralisme ont d'autres projets pour nos élèves. Ils n'ont besoin que d'une main d'œuvre toujours plus précarisée, la moins émancipée possible. C'est pourquoi nous subissons une École amoindrie uniquement reposant sur le « lire, écrire, compter ».

Mais, malgré toutes les réformes dévastatrices que l'éducation nationale subit, nous sommes toujours capables de nous opposer à cette politique éducative. Oui cette crise est sans précédent, non nous n'avons pas suffisamment de moyens pour améliorer nos conditions de

travail et les conditions d'apprentissages des élèves, oui des contractuel·les non formé·es et précarisées sont actuellement recruté·es, non malgré toutes les promesses, les trois quarts d'entre nous ne seront pas augmenté·es et seules quelques primes seront distribuées pour mieux nous diviser. Mais puisque que nous ne renonçons pas et que nous continuons à faire classe malgré tout, Blanquer accélère son démantèlement et sort une nouvelle mesure inacceptable : l'altération de la formation initiale. Il va détruire nos savoirs professionnels, obligeant les entrant·es dans le métier à suivre des méthodes réductrices, les enfermant dans un rôle de technicien·ne, renvoyant l'enseignant·e concepteur·trice aux souvenirs.

L'École ambitieuse que nous défendons au SNUipp-FSU est à l'opposé de la vision libérale ministérielle, c'est collectivement que nous devons la revendiquer et la défendre alors soyons tous et toutes en grève le 26 janvier 2021 ! Pour l'École publique, nos élèves, notre métier, nos missions.

Sommaire

Éditorial (page 1)

Grenelle de l'Éducation: sans nous ! (page 2)

États Généraux Numérique: du recyclé et des annonces(page 2)

Contractuel·les: le retour dans le 44 (page 2)

CHSCT: Utiliser les fiches RSST (page 3)

Et la maternelle dans tous ça? (page 3)

Enseigner en milieu pénitentiaire (page 4)

Retour sur le stage SNUipp-FSU44 du 1/12: (page 5)

Formateurs et Formatrices (page 5)

Infos AESH (page 6)

Loi Sécurité Globale
Interview Magali Béarnais Avocate (page 7)

Bulletin d'adhésion 2020-2021
(page 8)

Grenelle de l'Éducation: ce sera sans nous!

Comme d'habitude, le projet est ambitieux: "Le ministère de l'Éducation Nationale engage une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation Nationale: reconnaissance, coopération, ouverture et protection, valeurs de la République". Et comme d'habitude sous le ministère Blanquer, le grenelle se révèle n'être qu'une opération de communication imposant visions arrêtées et ignorant le dialogue social.

Organisé par le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale mis en place par Jean Michel Blanquer en 2018 et composé pour la moitié de neuroscientifiques, l'ambition de ce Grenelle est de changer les "pratiques des enseignant·es" et leurs "conditions de travail". Qui d'autres que les enseignant·es, les chercheurs et chercheuses en sciences de l'éducation, les didacticien·nes, les spécialistes des disciplines sont les mieux placé·es pour s'en charger? Non, pour le ministère, des rugbymen, un psychologue des armées, un dirigeant d'un lobby religieux, une DRH d'une grande entreprise sont plus à même de répondre à ces questions.

Même si l'apport de point de vue extérieur à l'institution peut ouvrir les perspectives, le SNUipp-FSU s'est vite aperçu de la mascarade.

Les possibilités de participation aux visio conférences sont limitées, les discussions verrouillées et la confrontation d'idées absente.

La FSU a donc quitté cette pseudo consultation le 3 décembre dernier.

Fort d'un véritable projet ambitieux pour l'école, ouvert aux visions scientifiques, le SNUipp-FSU ne se satisfait pas d'une simple opposition à un projet destructeur et continue de construire, échanger, partager avec la profession.



Les Universités d'Automne du SNUipp-FSU auront eu cette année un fort parfum de contre-Grenelle.

Lutte contre les inégalités scolaires, égalité de genre, école sous Covid, écologie, professionnalité enseignante ont été au centre des échanges entre chercheurs, chercheuses et participant·es.

Les conférences et leurs échanges sont à voir et revoir sur la chaîne youtube du SNUipp-FSU.

États Généraux du numérique: c'était sans nous!

Alors que la "fracture" numérique n'a fait qu'aggraver les inégalités scolaires et sociales, le ministère de l'Éducation Nationale organisait des Etats Généraux poursuivant sa course effrénée au tout numérique.

Si la consultation en amont questionnait déjà sur sa forme (critique compliquée, à destination d'utilisateurs.trices déjà aguerris·es,...), l'absence de débat contradictoire liée à l'organisation technique et le cloisonnement thématique n'a pas permis un véritable questionnement sur les usages du numérique éducatif.

L'organisation départementale a regroupé quelques 60 participant·es dont une très large majorité d'ERUN, de CPC et d'IEN afin de partager leurs visions sur les 4

thématiques.

Les 40 propositions nationales qui en sont ressorties, pour la plupart, du réchauffé, n'auront surpris personne et le budget envisagé par le ministère est bien mince comparé à celui mis sur la table par ses prédécesseur·euses. La prime d'équipement annoncée en grandes pompes, les territoires éducatifs numériques font partie des quelques propositions que JM Blanquer a annoncé retenir.

Le SNUipp et la FSU rappelle que le numérique n'est pas une fin en soi et qu'il a un coût social et environnemental. Il faut que les finalités et les modalités du numérique puissent être véritablement débattues.

Contractuel·les 1er degré: le retour dans le 44

Depuis le mois de mai dernier au sortir du confinement, la fourmi SNUipp-FSU n'a eu de cesse d'alerter ministère, rectorat et direction académique sur le manque d'enseignant·es à venir. Drapé dans sa culture d'un dialogue social monologué et univoque et dans une incapacité de projection ambitieuse, le ministère Blanquer se réveilla fort dépourvu quand la crise sanitaire fut revenue. Point de recrutements supplémentaires, d'allongement de listes complémentaires quand cela était encore possible et alors que la situation de pénurie d'enseignant·es se profilait (Cas Covid, vulnérabilités et absences "ordinaires").

Le réveil a lieu au cœur de la crise, et en conscience, le quoi qu'il en coûte est bien loin avec le recrutement de milliers de contractuel·les quand les places au concours sont amputées de 900 unités comparé à 2020.

En Loire Atlantique, le Directeur Académique ambitionne d'en recruter 65 et encore seulement pour trois mois.

Pire encore que le dispositif Ambitions Professeur·es

proposé il y a deux ans, il faut du monde dans les classes coûte que coûte. Personne, élèves, familles, enseignant·es, contractuels ne souhaitent pas revivre les situations extrêmes qu'avait entraînées cette volonté politique.

Ces personnes qui auront pu être face aux élèves dès le 1er décembre n'auront que leur bonne volonté pour formation.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Le ministère, dans son mépris devenu seul langage laisse clairement entendre qu'il en est autrement.

Le SNUipp-FSU poursuit la construction d'un plan d'actions pour s'opposer au démantèlement de l'École Publique imaginé par le Ministre et orchestré par le Recteur dans notre académie.

Quant aux étudiant·es et autres candidat·es souhaitant devenir professeur·es, ils et elles méritent mieux qu'un statut précaire les assimilant à des personnels jetables.

Le SNUipp-FSU44 défendra ces collègues contractuel·les dans leurs droits et vers la titularisation.

Qu'est-ce que cette fiche ?

Dans chaque école – et chaque établissement pour le second degré – un registre RSST doit se trouver à la disposition des collègues.

Ce registre est composé de fiches vierges sur lesquelles les collègues peuvent faire remonter à l'administration (voire également à la mairie si elle est concernée) toute difficulté relative à l'hygiène, à la santé (physique et mentale), à la sécurité et aux conditions de travail.

Où trouver le registre RSST ?

Il doit être situé dans un endroit accessible – comme la salle des maîtres & maitresses.

On peut en trouver facilement un exemplaire vierge – ainsi que d'autres infos comme le nom de vos représentant.es FSU au CHSCT-D 44 - sur la page d'accueil de notre site internet 44.snuipp.fr grâce à un lien CHSCT-D (sur le bandeau à droite).

Chaque nouveau ou nouvelle collègue doit être informé.e de l'existence de ce registre et y émarger à chaque rentrée scolaire.

A quoi ça sert et comment l'utiliser ?

Sur une fiche RSST peut être consigné tout fait dont on considère qu'il affecte notre activité professionnelle.

Ce registre doit en général être utilisé de façon individuelle – mais plusieurs collègues peuvent faire part des mêmes remarques.

Lorsque cette fiche RSST est renseignée, elle doit être adressée par mail :

- à l'IEN qui devra y apporter une réponse – en s'appuyant entre-autre sur la ou le CPC nommé assistant.e de prévention,

- à la secrétaire du CHSCT Sylvie Pouyon ainsi qu'aux autres représentant.es syndicaux-les siégeant en CHSCT – tout cela grâce à l'adresse mail unique <mailto:secretaire-chsctd44@ac-nantes.fr>

FSU : 3 titulaires + 3 suppléant.es

UNSA : 2 titulaires + 2 suppléant.es

FO : 1 titulaire + 1 suppléant.e

CFDT : 1 titulaire + 1 suppléant.e



Si la problématique évoquée concerne la personne en charge la direction, le ou la collègue peut envoyer la fiche directement. De même, si un ou une collègue souhaite ou trouve plus facile de remplir une fiche RSST en dehors de son lieu de travail – cela est possible.

Si la problématique évoquée concerne l'IEN, il faut alors envoyer la fiche directement à la DRH ce.drh44@ac-nantes.fr en plus de la liste du secrétariat CHSCT.

L'Inspecteur d'Académie (DASEN) est responsable de la santé et de la sécurité de ses agent.es.

Il doit – si besoin - proposer des mesures de protection.

Nous interpellons le DASEN et ses représentant.es lors des CHSCT sur les suites données aux fiches et en tirons également des préconisations pour améliorer les conditions de travail.

Contrairement à une période où des problématiques restaient bloquées au niveau des circonscriptions, quand une fiche est remplie, ces problèmes remontent et sont consignés. Le DASEN aurait des comptes à rendre si des problèmes graves survenaient sans qu'il n'ait rien proposé.

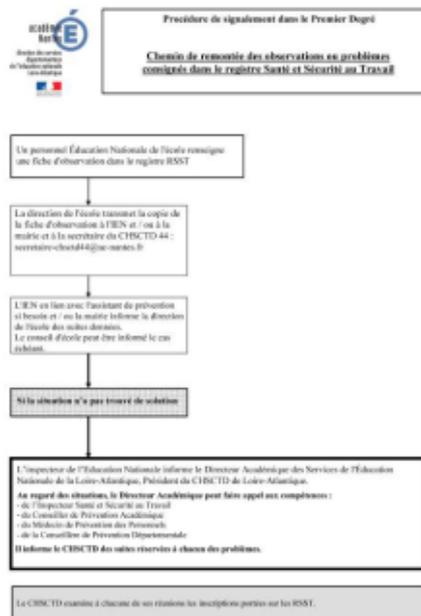
Un GT (groupe de travail) spécifiquement dédié aux fiches remplies par les collègues vient d'avoir lieu pour la première fois fin novembre. Nous le demandons depuis de nombreux mois afin d'avoir du temps pour échanger avec l'employeur sur la totalité des problématiques remontées par les collègues.

Pour la FSU, le DASEN n'est pas assez volontariste sur ces questions de santé & sécurité au travail. A force d'interpellation par le CHSCT, il ne peut plus ignorer certaines problématiques, mais il faut des actes et des résultats. La majorité des IEN répondent plus souvent et plus rapidement aux fiches – mais ces réponses sont loin d'être toujours satisfaisantes. Il faut aussi souvent activer en parallèle le levier syndical.

Vos représentant.es FSU au CHSCTD 44 :

- Sylvie Pouyon - PE - EEPU La Forêt - Sautron
- Mathieu Frachon - PE - Brigade EPU le Tenu - Vue
- Pascale Besnard - infirmière - CLG Abelard - Vallet
- Christelle Le Tortorec - infirmière - CLG la Neustrie - Bouguenais
- Olivia Gervais - PLC - LG Arisitide Briand - Saint-Nazaire
- Aminata Bathily - PLC - CLG la Noë Lambert - Nantes

44.snuipp.fr>Conditions de travail>CHSCT



Et la maternelle dans tout ça ?

Dans le tourbillon qui nous secoue toutes et tous depuis le mois de mars, quel impact dans les écoles maternelles ?

La crise du COVID a particulièrement bouleversé les écoles maternelles et a bousculé les pratiques. Comment répondre aux besoins des plus jeunes en respectant les gestes barrière ? On sait que certain-es de nos plus jeunes élèves ont besoin d'être rassuré-es par une proximité physique avec les adultes qui les entourent.

Comment imposer une distanciation physique dans nos classes où notre travail consiste entre autres à encourager les échanges, à pousser nos élèves à chercher, expérimenter pour apprendre ensemble ?

Comment enseigner avec un masque qui altère la communication et les apprentissages langagiers ? Comment établir une relation de confiance avec nos élèves (et les familles) en étant caché-es derrière ce bout de tissu ?

L'école maternelle fait figure d'exception au regard du dernier protocole sanitaire ; c'est la seule école dans laquelle le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves. Les enseignant-es se retrouvent à hésiter entre soulagement de ne pas avoir à imposer ce masque aux élèves et interrogation quant au risque réel de propagation. Le masque reste cependant obligatoire pour les enseignant-es et personnels non enseignant (ATSEM, AESH, intervenant-es extérieurs etc.).

Ne revenons pas sur le scandale des masques « toxiques »... Le ministre avait promis l'envoi de masques transparents, dits inclusifs, pour les enseignant-es en écoles maternelles et pour toutes et tous les AESH ... mais le gouvernement a finalement abandonné l'idée face au coût de ces masques. Au delà de la problématique affective posée par le port du masque, c'est l'apprentissage de la langue qui est mise à mal, les chercheuses et chercheurs s'en inquiètent et se questionnent sur les séquelles que cela laissera à long terme puisque les jeunes enfants apprennent en partie à parler en petite section en lisant sur les lèvres. La

FENÊTRES
SUR COURS



conscience phonologique peut-elle se travailler en grande section avec un masque ? Nous attendons les masques inclusifs que l'ARS envoie dans les crèches ! Merci Monsieur le Ministre pour votre soutien !

Quant à la relation des parents avec l'école, comment la faire évoluer tout en limitant voire interdisant l'entrée des parents dans les écoles maternelles ?

Toutes ces questions sont des défis pour notre profession, et ces défis sont quotidiennement relevés par des collègues qui n'ont rien perdu de leur implication et de leur créativité.

Ces événements sanitaires sont aussi un révélateurs des difficultés auxquelles font face les acteurs de l'école maternelle depuis longtemps : classes surchargées, locaux pas toujours adaptés... La contrainte du lavage des mains semble dans certains établissements un véritable casse-tête quand on a une classe de 30 élèves pour deux robinets ! Les mesures prises et non comprises ne permettent pas de bien les vivre : être obligé-e de garder son masque en récréation ne fait que rajouter de la fatigue et des difficultés à une profession déjà à bout de force.

Encore une fois, l'Ecole tient debout grâce aux enseignant-es qui chaque jour sont dans leur classe. Les collègues de la maternelle à l'université parviennent tant bien que mal à « préserver la part du feu » comme l'a suggéré Philippe Meirieu en clôture des Universités d'automne du SNUIPP-FSU. Mais cela ne suffit pas ; les enseignant-es ont besoin d'être véritablement respecté-es, reconnu-es. L'école maternelle comme l'ensemble de l'Education Nationale a besoin d'une réelle politique volontariste et des engagements significatifs.

Les revendications du SNUIPP-FSU restent plus que jamais d'actualité : classes à 25 maximum en maternelle, 15 en PS, plus de maîtres-ses que de classes, un-e ATSEM par classe et remplacé-e en cas d'absence.

Enseigner en milieu pénitentiaire: Après les regressions, contruire la mobilisation

Le SNUipp-FSU a organisé un Conseil National Technique sur l'enseignement en milieu pénitentiaire le 30 septembre. Cette réunion avait comme objectif de débattre de la nouvelle circulaire qui présente la nouvelle organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire ainsi que la nouvelle convention signée avec l'administration pénitentiaire.

Ces deux textes parus sans concertation avec les personnels et leurs représentant-es font état d'un changement de philosophie dans la gestion et l'organisation de l'enseignement en prison.

Les enseignant-es en milieu pénitentiaire subissent depuis 2017 une régression sans précédent : baisse de la rémunération, augmentation du temps de travail ;

suppression des aides administratives pour les responsables locaux d'établissement (RLE), non versement de l'ISAE...



Suite à cette réunion, une alerte sociale a été déposée et le SNUipp-FSU a été reçu en audience par le ministère. Ses représentant-es ont porté la nécessité de réécrire la circulaire en prenant en compte les revendications des personnels tant pour les conditions de travail que la rémunération. Le ministère s'est engagé à donner des réponses. Espérons qu'elles seront d'un autre niveau que celles du Grenelle.

Le SNUipp-FSU a prévenu qu'il prendrait ses responsabilités et engagerait avec les personnels des mobilisations si besoin.

La dimension collective des apprentissages: Retour sur le stage syndical organisé par le SNUipp-FSU44

Le stage du 1er décembre initialement prévu sur la journée entière avec Adrien Martinez s'est, au vu du contexte sanitaire, déroulé en visioconférence et sur la matinée seulement. L'autre partie de la journée a été consacrée à un autre pan de la gestion de l'inégalité scolaire et des moyens pour y remédier : l'éducation à l'égalité filles/garçons.

La totalité des inscrit·es à ce stage ne nous a pas rejoint mais 30 stagiaires étaient néanmoins présent·es. Il faut blâmer ici les IEN qui n'ont pas accordé l'autorisation d'absence de droit pour les jours de formation et ceci est inadmissible.

Il était important pour le SNUipp-FSU44 de maintenir ce stage, même dans ces conditions inhabituelles. En effet, en cette période compliquée de gestion du virus, de climat social tendu et de fatigue dans l'exercice de notre profession à cause d'une politique ministérielle méprisante et injonctive, il nous semblait important d'échanger, débattre et réfléchir ensemble.

Le sujet essentiel de la dimension collective des apprentissages a permis de souligner le fait que la politique de Blanquer pousse à l'individualisation des apprentissages et donc au creusement des inégalités. Adrien Martinez, enseignant en Gironde, militant syndical et pédagogique, membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU au secteur éducatif, nous a brossé un tableau peu enchanteur du caractère inégalitaire de l'école française. Nous avons malheureusement compris que ce ne sont pas les réponses apportées par Blanquer qui réduiront ces inégalités, bien au contraire. L'individualisation et le

resserrement sur les fondamentaux, obsessions ministérielles, ne font qu'aggraver la situation et ce sont les élèves issu·es des classes défavorisées qui sont sacrifié·es sur l'autel de la politique du ministre de l'éducation nationale.

Dès que la situation sanitaire le permettra, Adrien Martinez viendra à Nantes pour reprendre et continuer ce stage en présentiel. Nous vous tiendrons bien entendu au courant.

L'après midi deux des co-secrétaires du SNUipp-FSU44, Céline Sierra et Annabel Cattoni, sont intervenues sur le thème : Comment agir pour la réussite de toutes et tous en luttant pour l'égalité fille/garçon ?

Peu de débats sur les constats, nous savons la nécessité d'éduquer les élèves de façon à ce que filles comme garçons puissent s'émanciper en ayant appris dès la maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité que nous avons toutes et tous les mêmes possibilités de choisir notre parcours, indépendamment notre sexe.

Reste à nous, enseignants et enseignantes de questionner et modifier nos pratiques, reconsidérer des schémas que l'on considère naturels et qui ne sont que des constructions mentales de la société patriarcale.

Pour étoffer nos dires, nous avons mis en ligne sur le site du SNUipp-FSU44, la bibliographie sur laquelle nous nous sommes appuyées pour cette formation ainsi que des liens vidéos.

44.snuipp.fr > [Le SNUipp-FSU](#) > [Stages et Colloques](#)

Formateurs et formatrices: une question de sens

INSPE et formation initiale

Depuis son arrivée comme ministre, Blanquer n'a cessé d'attaquer la formation initiale. Après avoir voulu caporaliser les INSPE en imposant que les directeurs et directrices d'INSPE soient nommé·es par les recteurs et rectrices, il a prescrit que 30 % des formateurs et formatrices proviennent du terrain - et le soient sur des postes partagés.

En effet, leurs missions s'alourdissent sans cesse et sans aucune contrepartie. Comment assurer à la fois un temps d'enseignement, des missions à l'INSPE et encore d'autres en circonscription ? Les temps de décharges ne permettent pas d'assurer à la fois le suivi des PES et les interventions pour la formation initiale et continue.

De plus, la charge de travail résultant des heures d'enseignements dispensées à un public d'étudiant·es est sous évaluée. Les heures de préparation, bien plus lourdes, restent malgré tout comptées comme s'il s'agissait d'une intervention en classe. Le SNUipp-FSU revendique une pondération de ces heures, afin de les aligner sur celles de l'enseignement supérieur.



Les collègues PEMF se heurtent également aux injonctions contradictoires des INSPE et des DASEN en ce qui concerne le cadrage de leurs interventions.

CPC et formation continue

Plan maths, plan français, constellations, les CPC se sont inquiété·es de la montée de la charge de travail (enquêtes, tableaux, dossiers,...) qui les éloignent du cœur du métier, la formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques. Le SNUipp-FSU et d'autres syndicats, ont publié une tribune pour réclamer un allègement des tâches des CPC, une reconnaissance financière (primes EP, ISAE, frais de déplacements) et la reconnaissance de leur professionnalité.

Comment réussir le défi de la formation des enseignant·es si on ne donne pas aux formateurs et formatrices les moyens nécessaires pour assurer leurs missions ? Face aux enquêtes de satisfaction accablantes concernant la formation initiale, Blanquer veut maintenant passer en force avec une énième réforme qui mettrait en responsabilité des étudiant·es contractuel·les sans savoirs professionnels.

Un Grenelle pour rien

Le Grenelle de l'Éducation se termine, et si la rémunération des enseignant·es a été un sujet et que de minimes mesures salariales à destination des débuts de carrières sont entrevues, le ministère oublie une nouvelle fois les AESH.

Le SNUipp-FSU et l'ensemble des fédérations syndicales de l'Éducation se sont adressées au ministre rappelant que - bien que le handicap soit une priorité quinquennale et que les AESH sont les premier·es acteurs et actrices de l'école inclusive - rien ne vient.

Et dans le département ?

En Loire Atlantique, une Réunion d'Informations Syndicales était organisée le 7 octobre dernier.

Les AESH présent·es lors de celle-ci ont souligné l'absence d'informations vers les personnels suite à l'instauration des PIAL premier et second degré. Les avenants modifiant leur contrat de travail et proposant le rattachement aux PIAL n'était accompagné d'aucune précision.

La FSU 44 est intervenue lors du CTSD du 15 octobre auprès du Directeur Académique afin que les coordonnateurs et coordonnatrices puissent réunir les AESH de leur PIAL afin de pallier ces manquements. Les représentant·es des personnels de la FSU44 ont dénoncé l'absence de reconnaissance institutionnelle dont ils et elles se sentent victimes.

La coordination des PIAL est également un sujet de difficultés récurrent. Le flou autour des missions de chacun·es entre coordination et pilotage complique relations et gestion.

Alors que les missions de coordination pouvaient être confiées à des AESH, le Directeur Académique a expliqué sa volonté de remplacement progressif de celles et ceux ci par des professeur·es des écoles. La FSU44 déplore l'absence de confiance et de reconnaissance des capacités et qualités professionnelles des AESH coordonnateurs et coordinatrices et déplore qu'aucune indemnité ne puisse leur être proposée.

La question de la formation est également prégnante. La formation aux soins et à des gestes médicaux interroge nos collègues quand la pratique professionnelle et son partage est négligée.

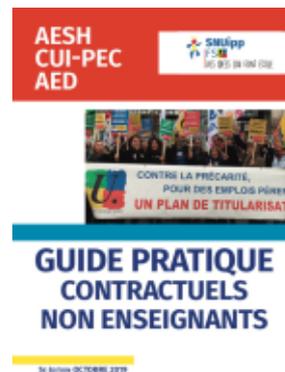
Un glissement des conditions de travail est relevé lors de cette réunion notamment avec l'accompagnement d'élèves relevant de handicaps nécessitant la prise en charge en instituts spécialisés et en attente de places disponibles

Le collectif face aux difficultés

Le SNUipp-FSU44 organise régulièrement des Réunions d'Informations et des Stages Syndicaux à destination des AESH pour informer, débattre de nos métiers. Ces réunions sont à destination de toutes les collègues AESH, syndiquées ou non.

Le SNUipp-FSU édite également un guide à destination des contractuel·les non enseignant·es disponible sur internet:

44.snuipp.fr > AESH



Stage Syndical AESH, FSU Pays de la Loire

Le 3 décembre dernier, journée mondiale des personnes handicapées, la FSU des Pays de La Loire organisait un stage de formation à destination des AESH sur des thématiques propres aux questions administratives: statut, droit, contrat,... mais aussi aux conditions de travail et de formation. Cette journée a également été l'occasion d'envisager l'avenir et un service public des accompagnant·es scolaires.

Communiqué de Presse



Journée mondiale des personnes handicapées

Judi 3 décembre se tenait la journée mondiale des personnes handicapées. La FSU des Pays de la Loire a rassemblé en distanciel 50 AESH de l'Académie de Nantes. Il a été sujet du « bien travailler » auprès des élèves en situation de handicap qui sont toujours plus nombreux dans les classes.

Il a été également sujet de la façon dont sont traités, par l'Etat, tous les personnels Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap. Malheureusement, les journées mondiales se succèdent et la situation extrêmement précaire des AESH perdurent.

Toutes et tous attendent avec impatience le plan d'investissement dans leur métier aussi bien en termes de formation qu'en termes de reconnaissance par un salaire digne de ce nom (780 € en moyenne pour les AESH).

Les plans de relance s'annoncent tous azimuts mais les personnels AESH travaillant pour l'Etat ne voient rien venir pour sortir d'une précarité insoutenable.

Nantes, le 3 décembre 2020

Syndicalisme unitaire 44

Directeur de Publication: Y Rousseau, Rédaction: P Parmentier, C Sierra, A Cattoni, B Valin, J Moreau, R Jacquier, M Frachon

Éditeur et imprimeur: SNUipp-FSU44, Goubault Imprimeur

Ce journal vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU44, conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU44 Tél : 02 40 35 96 63 8 place de la gare de l'État case postale n° 8 44276 Nantes cedex 2 snu44@snuipp.fr

Loi "Sécurité globale": le retrait total!

Dans sa volonté de coller aux thèses de l'extrême droite, le gouvernement a proposé une loi « sécurité globale » qui restreindrait gravement les libertés publiques et notamment le droit à la vie privée et la liberté d'information, sans offrir aucune garantie supplémentaire contre le terrorisme, empêchant de fait toute dénonciation de dérives et violences policières.

Il faut obtenir le retrait de la loi dite de sécurité globale!

Ainsi, la police municipale serait autorisée à consulter les images de vidéoprotection; les images des caméras piétons des policiers pourraient être exploitées en temps réel, sans objectif explicite, avec le risque patent qu'elles servent notamment à la reconnaissance faciale des manifestant-es et des passant-es, en lien avec les données enregistrées par la police dans ses divers fichiers. L'utilisation de drones permettra une surveillance très étendue et particulièrement intrusive, contribuant également à la collecte massive et indistincte de données à caractère personnel.

Le gouvernement souhaite aussi restreindre la liberté d'exercer des journalistes, détenteur-trices de carte de presse, vidéastes en les empêchant de diffuser des images de policier.es ou de gendarmes. Cette



atteinte est à la liberté de travailler mais aussi à la liberté d'expression caractérise cette dérive gouvernementale de toujours plus de répressions et de lois liberticides.

Ce projet de loi immédiatement dénoncé par les organisations syndicales, les associations démocratiques et bon de citoyen·nes a entraîné des centaines de manifestations en novembre et décembre. Cette mobilisation a obligé E. Macron à indiquer que ce projet de loi ne pouvait être maintenu en l'état. Piètre consolation pour les opposant-es, il sera réécrit.

E. Macron se trompe une fois de plus. Nous ne voulons pas de réécriture mais l'abrogation de la loi. Une société dominée par le répressif et l'arbitraire s'appuyant sur le contrôle, la surveillance des populations, de surcroît par le fantasme de nouvelles technologies salvatrices mène à l'impasse.

La FSU revendique une exigence démocratique.

Plutôt que de tendre vers toujours plus d'autorité et de sécuritaire, le gouvernement serait plus avisé de travailler à l'amélioration des conditions de vie, à la résorption des inégalités, à la fin des discriminations, au renforcement et à l'accès aux droits sociaux, à l'éducation, à la culture.

Questions à Magali Béarnais,

Avocate membre du Syndicat des avocat·es de France.

SNUipp-FSU44: En tant que responsable syndicale et avocate, quels sont les dangers de cette loi ?

Magali Béarnais: Le premier danger est qu'elle est en train d'être adoptée au moyen d'une procédure accélérée sans qu'aucune urgence ne justifie la mise en place de cette procédure, ce qui a pour conséquence de raccourcir les discussions sur ce texte et naturellement les contestations et critiques.

Le second danger se trouve dans son insécurité juridique car des termes ne sont pas définis. Par exemple que signifie concrètement "porter atteinte à l'intégrité physique ou psychique l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un agent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale" par la diffusion d'images. Est-ce toute diffusion qui porte atteinte à l'image ? Faut-il un élément en plus pour qualifier l'atteinte?

Cette loi aura pour conséquence de limiter le droit de manifester car des manifestant-es craignent (à juste titre) que des bavures policières n'arrivent et qu'elles ne soient pas sanctionnées du fait de l'interdiction de filmer les forces de l'ordre. C'est une atteinte plus large aux libertés individuelles (expression, dignité ...)



SNUipp-FSU44: Existe-t-il déjà des lois qui protègent les forces de l'ordre ?

Magali Béarnais: En tant que dépositaire de l'autorité publique, les forces de l'ordre sont naturellement protégées par des lois codifiées par le Code de procédure pénale et par le Code pénal dans l'exercice de leurs fonctions. Au pénal, les sanctions sont plus lourdes pour un·e prévenu·e ayant commis une infraction à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique. Ce sont dans le jargon "les circonstances aggravantes" qui sont des faits limitativement déterminés par la loi. S'ils accompagnent l'acte principal, ils entraînent l'élévation de la peine au-dessus du maximum prévu pour l'infraction à l'état simple.

SNUipp-FSU44: En matière de sécurité, quelles devraient être les priorités dans une démocratie ?

Magali Béarnais: La priorité du Syndicat des avocats de France c'est la protection inconditionnelle des libertés des citoyen·nes sous toutes ses formes et bien évidemment sa conciliation avec la protection des forces de l'ordre qui, ne l'oublions pas, font leur travail et se doivent de protéger les citoyen·nes.

